

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

1. DONNEES ADMINISTRATIVES

Collectivité territoriale porteuse du projet : VILLE DE LA CHAPELLE SUR ERDRE

Nom du correspondant : Véronique JOSSE

Fonction : Coordinatrice PEL

Adresse : 15 Rue Jean Jaurès 44420 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Téléphone : 02.51.81.87.61

Adresse électronique : veronique.josse@lachapellesurerdre.fr ; pel@lachapellesurerdre.fr

2. TERRITOIRE ET PUBLIC CONCERNES

Territoire concerné : Commune de la Chapelle sur Erdre

Public concerné : 1528 enfants (avril 2013)

Niveau maternelle : moins de trois ans : 0 (voir ci dessous)

Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : 540 (dont 4 ayant eu 3 ans entre septembre 2012 et avril 2013)

Niveau élémentaire :988

Niveau secondaire : 0

3. ACTIVITES PROPOSEES : INSCRIPTIONS ET TARIFS

Mode d'inscription aux activités proposées : modulable selon les activités, de quotidien à annuel

Gratuit :	Payant :
uniquement la première ½ heure après la classe	accueil périscolaire (APS) et accueil de loisirs (ADL) Tarif : taux d'effort de 0,30 € à 1,52 € par ½ heure (APS) et de 1,75 à 11,20 € par ½ journée (ADL)

Modalités d'information des familles :

1. Lettre d'information bimestrielle Cap' juniors (voir modèle joint),
2. Affichage en accueil périscolaire,
3. Blog du PEL (<http://pel.lachapellesurerdre.fr>).

4. ETABLISSEMENTS CONCERNES

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Établissements	publics	Privés (*)	Total
Écoles maternelles	3		3
Écoles élémentaires	3		3
Écoles primaires	1		1
Établissements secondaires			

(* L'école privée Saint-Michel a choisi de ne pas appliquer les nouveaux rythmes scolaires en 2013)

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

- Groupe scolaire Maternelle et Élémentaire Robert Doisneau, Boulevard du Gesvres
- Groupe scolaire Maternelle et Élémentaire La Lande de Mazaire, chemin de la Hautière
- Groupe scolaire Maternelle et Élémentaire Beausoleil, Rue Beausoleil
- Groupe scolaire primaire La Blanchetière, 3 rue de la Blanchetière

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEdT :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis après midi de 16h (ou 16h15) à 18h30.
- le mercredi de 12 h 15 à 18 h 30 : accueil de loisirs (l'ADL est concerné par ce PEdT, car il faut prendre en compte le fait que le mercredi après midi les enfants auront déjà vécu une demi-journée d'école, voire un temps d'APS le matin, et la durée de l'ADL se trouve diminuée)

Durée du PEdT (3 ans maximum) : 1 an, de septembre 2013 à juillet 2014

- La durée du PEdT est fixée, dans un premier temps, à un an afin d'harmoniser les échéances des différents dispositifs éducatifs déjà existants sur le territoire (Projet Éducatif Local, Projets d'école, Convention Écopôle), afin également d'opérer une évaluation, et définir d'éventuelles actions correctives.

5. ETAT DES LIEUX

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEdT :

Activités périscolaires : un accueil périscolaire par école publique (maternelle et élémentaire) :

- 1307 enfants inscrits, soit 85,53 % des enfants scolarisés ;
- 405 enfants en fréquentation moyenne journalière, soit 26,52 % des enfants scolarisés.

Activités extrascolaires :

- 1 Accueil de loisirs 3/5 ans (85 enfants environ par mercredi)
- 1 Accueil de loisirs 6/11 ans (90 enfants par mercredi).

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEdT :

- Un Projet Éducatif Local ancré dans les pratiques, avec une personne à plein temps chargée de sa coordination ;
- 4 Directeurs APS, titulaires du BAFD et référents auprès des équipes enseignantes, et des équipes d'animations, titulaires du BAFA, formées
- Une réflexion sur la question des rythmes scolaires menée depuis 2010 ;
- Un partenariat existant avec les directeurs d'école ;
- Un terreau associatif mobilisable pour les actions.

6. PROJET

a) *Objectifs éducatifs du PEdT partagés par les partenaires :*

Le Projet éducatif local de la Chapelle sur Erdre a pour objectif principal **la participation des enfants et des jeunes**, et définit 3 axes de travail :

Axe 1 : « Favoriser les projets visant à développer la citoyenneté, la vie démocratique et le développement durable au quotidien »,

Axe 2 , « Considérer l'enfant, le jeune dans sa globalité, avec ses spécificités, et tendre à respecter son rythme »

Axe 3 « Améliorer l'accès, la cohérence et la lisibilité de l'offre éducative »

En adéquation avec les Axes 1 et 2 , le PEdT vise à :

1. donner aux enfants l'opportunité de découvrir, pratiquer et s'impliquer dans des domaines variés favorisant le développement harmonieux de leur personnalité,
2. et à terme, formaliser un parcours éducatif qui accompagnera l'enfant (via une forme de passeport) tout au long de sa scolarité.

En réponse à l'axe 3 , les projets proposés par les partenaires seront formalisés dans des fiches actions soumises à la commission idoine (cf. point 8. Pilotage).

b) *Effets attendus :*

Connaissances : découverte d'activités variées, notamment dans des domaines autres que leurs sollicitations quotidiennes.

Compétences : grâce à ces activités , développement de compétences sous une autre forme que celle développée en classe (ex : lire écrire compter avec des jeux de société), voire acquisition d'autres compétences (par exemple, développement sens critique avec spectacles....) ;

Comportement : la participation démocratique des enfants aux décisions qui les concernent sera recherchée dans les choix organisationnels : en terme de comportement, la Ville vise une implication accrue des enfants dans leur vie quotidienne, sur les temps scolaires, péri et extrascolaires.

c) *Articulation du PEdT avec les éventuels dispositifs existants :*

Le PEdT est le volet périscolaire du PEL, d'où la nécessité d'harmoniser les différents dispositifs comme

indiqué au point 4. et de modifier le chapitre du PEL portant sur les relations avec les écoles.

d) Activités proposées dans le cadre du PEdT :

Regroupées par catégories, les activités se déroulent dans une logique de progression :

- la pratique culturelle et artistique,
- les activités de découverte scientifiques et techniques,
- les activités sportives, corporelles et de bien être,
- la prévention et la sécurité,
- l'information et la communication, les médias,
- l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Progression envisagée selon l'age des enfants :

PPS	Ps	Ms	Gs	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Je découvre			Je pratique			J'invente		

Cette progression est modulable, en fonction des choix des enfants, et de la nature même des activités.

Par ailleurs, les locaux seront aménagés de telle manière que les enfants puissent seuls investir des espaces type dessin, jeux de société, lectures, repos, jeux de cours..... Ce sont des activités qui ne sont pas partie intégrante des catégories du parcours, mais qui laissent le choix aux enfants entre des activités plus ou moins structurées, voire pas structurées du tout (« ne rien faire »).

e) Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école ou le projet d'établissement :

oui : ; non :

Si oui, liste des établissements d'enseignement scolaire et domaines concernés :

École Robert Doisneau Élémentaire : le projet des A.P.C. de l'école tient compte des projets développés en APS pour intervenir en complément .

Les conseils d'enfants se déroulent sur ce temps et sont co-organisés par l'école et le directeur A.P.S.

Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires : oui : ; non :

- concertation avec les associations locales, pour que les heures d'ateliers proposés aux enfants soient adaptées aux nouveaux horaires scolaires ;
- adaptation de l'organisation des accueils de loisirs(adaptation des modalités d'accueil, des horaires, des projets.)

7. PARTENAIRES ET ACTEURS

f) Partenaires institutionnels :

- Education nationale, DDCS, CAF, CG (via le Comité de Pilotage multipartenarial 44)

g) Partenaires associatifs :

Concertation en cours avec les associations suivantes : Kdanse + (danse), Ecôpole (sensibilisation à l'environnement et au développement durable), Association Musique Erdre et Gesvres (Musique), Ateliers de l'Erdre (arts créatifs), ...

h) Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEdT (à décliner selon les activités si nécessaire) :

Activité	Intervenant ou structure	Statut de l'intervenant	Observations (dont existence d'une convention)
EEDD	Association ECOPOLE	Associatif	Convention , intervention temps scolaire et périscolaire
Multimédia, photo, traitement de l'image	Service Jeunesse	Agent municipal	
Initiation musique	Service jeunesse	Agent municipal	
Découverte danse	Association KDanse +	Professionnel de la danse	Convention à élaborer
Découverte instruments, jeux musicaux	Association AMEG	Professionnel de la musique	Convention à élaborer
Arts créatifs	Association Ateliers de L'Erdre	Professionnel	Convention à élaborer
Espaces jeux	Service vie scolaire	Agents municipaux BAFA	
Activités de découverte sportives, artistiques, culturelles et de loisirs	Service vie scolaire et service des sports	Agents municipaux , BAFA et BAFD	
Autour de la Lecture	Association Lire et Faire Lire Service culturel	Bénévole associatif Agent municipal	
Goûters Philos	Service Vie Scolaire	Agents municipaux, BAFA et BAFD	
Animations sportives	Clubs sportifs locaux	Professionnel sport	Convention à élaborer

8. STRUCTURE DE PILOTAGE

Coordination du projet assurée par :

- Nom et prénom du responsable pédagogique :Véronique JOSSE
- Fonction : Coordinatrice PEL
- Adresse : 15 Rue Jean JAURES 44420 LA CHAPELLE SUR ERDRE

- Téléphone : 02.51.81.87.61
- Adresse électronique : veronique.josse@lachapellesurerdre.fr, pel@lachapellesurerdre.fr

Modalités de pilotage :

Création d'une commission, émanant du Comité de Pilotage du PEL, pilotée par l'élue à la Vie scolaire ouverte aux :

- enfants,
- Inspection Académique et DDCS
- directeurs d'écoles
- directeurs des accueils périscolaires
- associations de parents d'élèves
- associations partenaires,
- services municipaux,

Les modalités de ce pilotage seront définies dès la première réunion de cette commission : elles devront être innovantes, interactives, ... pour une participation réelle des enfants .

Elles s'articuleront autour des formes de participation déjà existantes sur la Ville : réunions d'enfants dans les accueils périscolaires et accueils de loisirs, ainsi que les agents déjà formés à la participation démocratique des enfants et des jeunes, ayant notamment une mission d'accompagnement dans ce domaine.

9. BILAN ET EVALUATION

Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

Périodicité : bilan annuel ; étapes trimestrielles

Indicateurs retenus :

Quantitatifs :

- nombre d'ateliers proposés, nombre de séances
- nombre d'inscrits,

Qualitatifs :

- bilan des intervenants (aboutissement des projets, valorisation)
- bilan réalisé auprès des enfants et par les enfants (élaboration avec eux de modes d'évaluation de leurs activités) ;
- renouvellement des ateliers
- implication des enfants

10. SIGNATAIRES

Date de signature prévue :

Signataires :

11. ANNEXES

- Plan de la Chapelle sur Erdre,
- Projet Éducatif Local,
- Projet de fiche action à destination des intervenants,
- Programmes d'activités réalisables pour chaque école,
- Lettre CAP'Juniors